

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-805/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation et approbation d'une convention
DPEATSV 15/12761/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 4 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Airbus Helicopters, CMR, Careware Shielding, France Telecom, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...). Marseille Innovation est un centre d'entreprise et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

Elle assure deux missions : la gestion des pépinières et le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de MPM au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Depuis 2002, la pépinière du Technopôle de Château Gombert spécialisée dans les services de l'ingénieur et les sciences de l'information : 912 m² de locaux situés dans l'Hôtel Technologique composés de 43 bureaux et 2 ateliers. Elle a accompagné en 2014, 32 entreprises représentant 121 emplois dont 31 nouvelles entrées et 8 sorties de la pépinière. Le taux de remplissage était 85% en 2014.

Depuis 2004, la pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 474 m² de locaux composés de 19 bureaux. Elle accompagnait, fin 2014, 37 entreprises représentant 142 emplois, dont 15 nouvelles entrées et 3 sorties en 2014. Le taux d'occupation était au 31 décembre 2014 de 100 %.

Depuis mars 2012, Marseille Innovation gère la pépinière de l'Hôtel Technoptic axée sur la création et le développement des entreprises de la filière optique et photonique. Les locaux à Château-Gombert ont une surface globale de 1.384 m² et accueillent 12 entreprises représentant 46 emplois. Le taux de remplissage pour l'année 2014 est de 40,25 %.

En 2014, Marseille Innovation a accompagné 89 entreprises en pépinière et incubé 60 projets dans les deux incubateurs (Paceim et Marseille Innovation Pionnières). Ces chiffres seront maintenus pour 2015. Réponse à la crise économique, 40 % des clients sont en colocation à deux dans un bureau de 16 m², occasionnant plus de charge d'accompagnement et de fonctionnement pour un chiffre d'affaires identique.

PROGRAMME D' ACTIONS 2015

Contexte

Le plan d'action 2015 de Marseille Innovation s'inscrit à la fois dans la continuité et est en mutation forte. L'arrivée des accélérateurs de la Frenchtech, sachant que le numérique représente 70 % de leurs clients et 80 % des 40 nouvelles entreprises entrées en pépinière en 2014 devrait donner des perspectives de croissance accrues.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

L'Hôtel Technologique, est positionné comme l'accélérateur numérique de Marseille Innovation adossé à Net Angel.

Le site de la Belle de Mai, lieu Totem de la labellisation Frenchtech Aix Marseille, est le deuxième lieu numérique référent.

L'Hôtel Technoptic devient le bâtiment industriel attirant la cible prioritaire des entreprises créant des produits optique photonique. Le Pôle Optique vient d'installer ses plateformes technologiques d'optique adaptative..

Marseille Innovation acteur en ingénierie financière

Marseille Innovation a aidé à lever 4,6 millions d'euros en 2014 pour les entreprises en pépinière. Depuis 2009, ce sont plus de 15 millions d'euros (du prêt, de la subvention, du haut de bilan, du Fonds d'innovation de Marseille Provence, aux Bourse French Tech de la BPI à Paca Emergence, Total Développement, les business angels, les fonds de crowd en seed ou en prêt avec Unilend, ...).

Jusqu'à ce jour ce service était gratuit, mais va évoluer en 2015. La rétribution de ces services d'ingénierie financière est envisagée autour de 2 à 3 % des sommes levées. Cette rétribution permettra de dégager une nouvelle ligne de ressources propres.

Marseille innovation écosystème de croissance des grands groupes locaux

Marseille Innovation renforcera ses relations les grands groupes :

- Orange avec qui des partenariats sont en chantier depuis plusieurs années
- Airbus Helicopters sur le champ de l'open innovation, et autour du projet Henri Fabre
- Gemalto, un des accélérateurs de frenchtech centré sur le NFC
- CEA via le LITEN sur les nouvelles énergies dont le photovoltaïque

EDF, Total développement et CMA CGM...

Activité de formation en intelligence économique

Marseille Innovation devient organisme de formation et proposera les modules de formations suivants :

- Créativité compétitive par l'encyclopédie par le brevet,
- Veille concurrentielle, Veille marketing, E-réputation, Entreprise et cybercriminalité
- Mapping pour la compétitivité,

Les modules sont éligibles DIF et CPF dans le cadre de la formation professionnelle. Ces formations sont à destination de leurs entreprises et au-delà. Les entreprises en pépinière qui délivrent déjà des formations seront aussi distribuées via ce catalogue. Le champ de l'innovation sera progressivement couvert, en utilisant le talent pool d'experts qui travaillent déjà avec eux depuis des années.

Capitaliser sur le réseau des anciens passés en pépinière au bénéfice des jeunes créateurs d'entreprises

Les anciens pourront enrichir l'offre de services actuels de nouveaux services numériques.

Le recours à des anciens comme mentors de porteurs de projets en pépinière est en cours de démarrage.

Le design, vecteur d'innovation historique chez Marseille Innovation

Dans le pool d'experts mis à disposition des entrepreneurs pour réaliser un prototype, le design y tient une place centrale. Marseille Innovation renforcera des partenariats avec le cabinet IDEACT, le fablab de l'Ecole Centrale pour réaliser de petits prototypes, avec l'ESDAAC (première école privée de design installée à Aix) et le nouveau fonds d'investissement du groupe Gorgé.

Le budget prévisionnel de 2015 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant ces dernières années.

Le budget prévisionnel 2015 de l'association s'élève à 1.477.927 euros, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2014 (1.437.767 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Salaires et charges :	714.767 euros
Achats :	568.807 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	127.103 euros
Contributions en nature :	0 euros
Autres charges :	11.650 euros
Dotations amortissements :	36.400 euros
Impôts et Taxes	19.200 euros

La masse salariale représente 48,36 % du montant des dépenses contre 50,3 % en 2014.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Entreprises :	856.387 euros
MPM :	291.540 euros
Région Paca :	150.000 euros
Département 13 :	170.000 euros
Ville de Marseille :	10.000 euros
Valorisation contributions :	0 euros

La part d'autofinancement s'élèverait à 58 % du total des ressources contre 57 % en 2014.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à l'animation des 3 pépinières d'entreprises du Technopôle (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et du Pôle Média, en apportant à l'association Marseille Innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant de 291.540 euros, dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 005-588/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de l'Hôtel Technoptic ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité,
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 291.540 euros à l'association Marseille Innovation, au titre de l'activité de gestion des trois pépinières d'entreprises celles du Technopôle de Château Gombert (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et celle du Pôle Média.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Marseille Innovation

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine – chapitre 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER